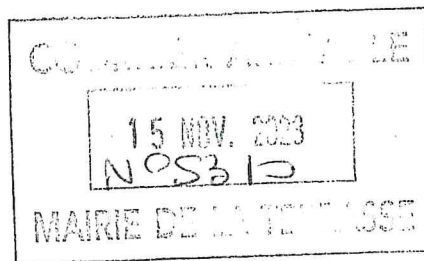




Le Président

N/ Réf. : CV/HM - CB - 2023 - 2335
Votre interlocuteur : Cécile Villard
Tél : 04 76 28 28 06
Courriel : cecile.villard@grenoble.cci.fr



Mairie de la Terrasse
Madame Annick GUICHARD
Maire
102 Place de la Mairie
38660 La Terrasse

Grenoble, le 14 novembre 2023

Madame le Maire,

Par courrier en date du 6 octobre 2023, vous sollicitez l'avis de la CCI de Grenoble concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune et vous en remercie.

Comme nous vous l'avions indiqué lorsque vous nous avez soumis le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les grandes orientations retenues sont globalement compatibles avec le développement économique de votre commune.

Conforter l'économie présentielle à travers le commerce et les services, développer un tourisme doux en s'appuyant sur les atouts récréatifs du territoire, permettre le maintien des activités productives et artisanales ou encore développer les circuits courts agricoles sont des enjeux parfaitement identifiés dans votre projet.

Nous constatons aujourd'hui la bonne transcription de ces objectifs sur le plan réglementaire.

Particulièrement, privilégier la localisation future des commerces et activités de services au cœur du centre-bourg, en cohérence avec l'identification des espaces préférentiels de développement, est une mesure pertinente pour renforcer les effets de centralité à l'échelle de la commune. L'outil « linéaires commerces et activités de services » est un préalable incontournable dans cette logique visant à conforter le centre-bourg dans son rôle. Son application sur un périmètre ciblé en fait une contrainte acceptable et limite les risques de vacance.

Parallèlement, la création de zonages spécifiques sur la zone d'activité et l'interdiction ferme d'implanter des logements sur ces espaces sont des réponses adaptées à la problématique de rareté du foncier économique. Le ciblage des activités autorisées ou interdites résulte d'une lecture pertinente des contraintes de compatibilité avec les fonctions résidentielles.

Ainsi, je vous informe que ce dossier n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Pierre STREIFF